



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 1 juin 2026, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier
Siège #3 - Madame Caroline Pinette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2026-06-138 / ADOPTION RÈGLEMENT 2026-009 MODALITÉ DE LA PROCÉDURE D'EXCEPTION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX OU LA RÉGULARISATION**

ATTENDU QU'UN avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du 4 mai 2026 par le conseiller Olivier Jacques;

EN CONSÉQUENCE le Conseil de la Municipalité de Saint-Valère ordonne et statue par le présent règlement comme suit :

Voir le règlement en annexe dans le D

IL est résolu :

- **QUE** le Conseil, adopte à l'unanimité le règlement 2026-009

Donnée à Saint-Valère, ce 2e jour du mois de juin 2026.

Directrice générale et Greffière-trésorière,
Annick Girouard

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **2 juin 2026**.

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière